



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD
ANJOU	M. ROZIER
ASSIEU	M. MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE
CHANAS	M. GUERRY, Mme COULAUD
LA CHAPELLE DE SURIEU	M. GIRARD
CHEYSSIEU	M. BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. SPITTERS, Mmes LHERMET, LAMY, MM ROBERT-CHARRERAU, GABET
LES ROCHES DE CONDRIEU ROUSSILLON	Mme DUGUA M. DURANTON, Mmes LAMBERT, KREKDJIAN, M. BEDIAT
SABLONS	Mme DI BIN, M. LEMAY
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	Mme GUILLON, M. PONCIN
ST MAURICE L'EXIL	M. GENTY, Mme CHOUCANE, MM CHARVET, MONDANGE
ST PRIM	M. GERIN
ST ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	Mme MEDINA, MM VIAL, PERROTIN
SONNAY	M. LHERMET
VERNIOZ	M. TRAYNARD
VILLE SOUS ANJOU	M. SATRE

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme VINCENT à Mme LAMBERT, M. CANARIO à Mme KREKDJIAN, Mme GIRAUD à M. VIAL.

EXCUSES : Mme CHARBIN, MM CAYOT, MERLIN.

ABSENTS : Mme MASSON.

Monsieur Christian MONTEYREMARD a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du conseil communautaire en adressant ses félicitations à Gilles Vial pour son élection à la fonction de maire de Salaise sur Sanne et à Marie-Thérèse Lambert pour son élection au conseil régional. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 25 novembre dernier. Il aborde ensuite l'ordre du jour du conseil communautaire.

1/ Zone artisanale des Bruyères : prix de vente des terrains.

Francis Charvet expose que le Bureau propose au conseil communautaire de fixer le prix de vente des terrains de la zone artisanale des Bruyères à Agnin à 20 € HT / m². Le coût estimatif d'aménagement de la zone (acquisitions foncières et travaux) est de l'ordre de 25 € HT. Le conseil communautaire unanime décide de fixer le prix de vente de ces terrains à 20 € HT / m².

2/ Assainissement.

Francis Charvet présente les différents dossiers relatifs à l'assainissement.

2.1/ Tarifs 2016.

Le conseil communautaire unanime fixe comme suit les tarifs 2016 de la régie d'assainissement entrant en vigueur au 1^{er} janvier qui ont été validés par le conseil d'exploitation dans sa réunion du 1^{er} décembre.

		Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif 2016	
Compostage					
	Traitement Déchets verts			35	€/t
	traitement dechets verts extérieurs au territoire			45	€/t
Travaux : Bordereau de Prix joint en annexe (tarifs sans changement)					
Matières de Vidange					
	Traitement		30	30	€/m3
ASSAINISSEMENT non Collectif					
	Contrôle Périodique		18	18	/an
	Installation neuve ou réhabilitation		240	240	par dossier
	Visite Vente		86	86	/visite
ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
	PFAC	jusqu'à 5 log	2 000	2 000	/logement
		de 6 a 9	1 200	1 200	/logement
		au delà	700	700	/logement
	PFAC assimilé domestique / local		2 000	2 000	/logement
	Contrôle conformité branchement		42	42	/logement

PFAC : Participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Redevance payée par les abonnés au service tarif applicable au 1er janvier		redevance			120 m3 HT et hors agence eau
		2014 tarif CCPR	2015 tarif CCPR	2016 tarif CCPR	incidence € Incidence %
Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne	PF	33,39	34,00	34,00	8,40 €
	€/m3	0,73	0,79	0,86	7%
Assieu	PF			34,00	- 2,00 €
	€/m3	1,91	1,91	1,61	-1%
Auberives sur Varèze ; Cheyssieu	PF		11,00	22,00	11,00 €
	€/m3	0,95	0,95	0,95	9%
St Alban du Rhône	PF	35,00	34,00	34,00	9,60 €
	€/m3	0,51	0,60	0,68	9%
St Clair du Rhône	PF	25,61	25,61	25,61	8,39 €
	€/m3	0,50	0,58	0,65	9%
Clonas sur Varèze	PF		11,00	22,00	11,00 €
	€/m3	0,65	0,65	0,65	12%
St Prim	PF		11,00	22,00	11,00 €
	€/m3	0,95	0,95	0,95	9%
Les Roches de Condrieu	PF	22,00	22,00	22,00	7,79 €
	€/m3	0,53	0,59	0,65	6%

2.2/ Schéma directeur d'assainissement.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la réalisation à l'échelle du territoire de la CCPR d'un schéma directeur d'assainissement (SDA) des eaux usées et eaux pluviales. Il doit être réalisé à l'échelle du territoire de la CCPR :

- Sur les 15 communes de la régie d'assainissement en eaux usées.
- Sur les 22 communes pour les eaux pluviales.

Le schéma directeur est un véritable outil de gestion et de programmation pour la collectivité qui doit permettre de déterminer et cerner les éventuels dysfonctionnements et insuffisances ainsi que les améliorations à apporter et les solutions envisageables afin de disposer d'un système d'assainissement cohérent et pérenne à l'échelle du territoire. Certaines communes possèdent un SDA récent, ou partiellement actualisé. Cependant, un SDA global et cohérent est nécessaire pour donner une vision élargie à la régie d'assainissement et au service pluvial de ses réseaux et des investissements nécessaires sur les 20 prochaines années. La cohérence avec les documents d'urbanisme existants ou projetés doit être assurée.

Le cahier des charges du schéma directeur comprend plusieurs phases :

- Etat des lieux des réseaux eaux usées et eaux pluviales.
- Mise à jour des plans des réseaux : marché de topographie externe.
- Analyse du fonctionnement du réseau : campagne de mesures externes.
- Extension de la modélisation actuelle des réseaux des 8 communes du SIGEARPE aux 15 communes de la régie d'assainissement.
- Zonage et notice d'assainissement : certains à externaliser si besoin plus rapidement.
- Construction du schéma directeur : programme pluriannuel de travaux, vision à 20 ans, et mesure de l'impact sur le prix de l'eau.

L'estimation financière de l'ensemble du schéma est de 290 000 € dont 35 000 € pour la sous partie des eaux pluviales. Le schéma en lui-même porte environ 160 000 € d'études. Les autres montants sont liés à la campagne de mesure (30 000 €) et au levé topographique de l'ensemble des éléments du réseau pour répondre aux exigences de classe A en matière de localisation de réseau, estimés à 100 000 €.

Lors de la séance du 3 novembre dernier le conseil de la régie d'assainissement a validé le cahier des charges. Le conseil communautaire unanime approuve cette opération et la demande de subvention à l'agence de l'eau.

2.3/ Station d'épuration d'Auberives.

A la suite du schéma directeur de 2007 définissant le besoin de construire une nouvelle unité de traitement des eaux de 3 500 équivalent habitants sur le site actuel d'Auberives sur Varèze, le SIAAC avait fait réaliser en 2013 une étude des possibilités alternatives à ce choix.

Après analyse de ces documents, il a été validé en conseil de régie la reconstruction de la station d'épuration d'Auberives sur Varèze. La station d'Auberives sur Varèze depuis plusieurs années est recensée par les services de l'Etat comme un ouvrage sensible nécessitant une mise en conformité. Lors du dernier avis transmis par les services de la police de l'eau, la station est déclarée non conforme et est sous le coup d'une mise en demeure.

La CCPR a mandaté le cabinet SED pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur :

- La définition du programme de reconstruction de la station d'Auberives sur Varèze.
- Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour assurer la mise en conformité de la station.

Le conseil de régie a validé, lors de sa réunion du 1^{er} décembre, les éléments du programme, ainsi que le montant estimatif de 1 900 000 € HT de travaux. Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le lancement de ce programme et son financement.

- André Mondange confirme la nécessité de construction de cette nouvelle station afin de répondre aux exigences de mise en conformité.

- Philippe Genty évoque les modalités de financement de cette opération notamment la souscription d'un emprunt. Jean-Pierre Gabet note les possibilités de subvention. Didier Gerin relève que cette station assure le traitement des eaux de l'aire autoroutière de stationnement des poids lourds et qu'une participation financière des ASF pourrait être demandée.

Gilles Bonneton expose que la création d'une nouvelle STEP, à la différence de la réalisation d'un nouveau collecteur transférant les eaux sur une autre station, ouvre droit à des subventions de l'agence de l'eau. Il rappelle également que 3 sites de l'autoroute sont raccordés à la STEP d'Auberives ce qui avait permis, lors de sa création, un financement par les ASF de 30 % du coût de la station.

- André Mondange note qu'il est choquant de devoir traiter les eaux de l'autoroute d'où la nécessité de discuter d'une participation financière avec les ASF.

- Le conseil communautaire unanime approuve le lancement du programme de reconstruction de la station d'épuration d'Auberives ainsi que son financement.

2.4/ Dégrèvement de factures émises sur exercice en cours.

Le conseil communautaire unanime, après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie assainissement dans sa réunion du 1^{er} décembre 2015, décide les dégrèvements des factures d'assainissement de l'exercice 2015 identifiés dans le tableau ci-dessous :

NOM - PRENOM	Conso réelle	MOTIF FUITE	Moyenne Conso	CCPR	SIGEARPE	C-E DU 01/12/2015	
				DEGREVEMENT M3		Accord C.E AST	Accord C.S EAU
				M3 ASST	M3 EAU		
				Proposition	Proposition		
GL	131m3	WC + Robinet	26m3	105m3	79m3	50m3	79m3
GL	59m3	WC + Robinet	13m3	46m3	33m3	0m3	33m3
BF	336m3	Cumulus	29m3	307m3	278m3	150m3	278m3
KM	331m3	WC	45m3	286m3	241m3	50m3	241m3
AO	442m3	Canalisation	223m3	219m3	0m3	219m3	0m3
BF	398m3	Tuyauterie	161m3	237m3	77m3	237m3	77m3
CH	357m3	Robinet ext.jardin	147m3	210m3	63m3	210m3	63m3
CC	187m3	WC	77m3	110m3	33m3	50m3	33m3
FL	529m3	Détendeur pression	105m3	424m3	319m3	424m3	319m3
GJP	823m3	Arrosage ????	238m3	SPANC	347m3	SPANC	347m3
MG	139m3	Groupe sécurité	33m3	106m3	73m3	53m3	73m3
MC	265m3	Chaudière	337m3	-72m3	0m3	Refusé	Refusé
MM	2 979m3	Canalisation	155m3	2 824m3	2 669m3	2 824m3	2 669m3
RJ	363m3	Canalisation	219m3	144m3	0m3	144m3	0m3
CA	213m3	Grpe. sécu.chaud.	137m3	76m3	0m3	38m3	0m3
<u>Contestation calcul dégrèvement</u>							

CC	222m3	Joint+robinet arrt.	120m3	102m3	0m3	pas de nouvelle remise	
IFO	3 172m3	Joint+ canalizat.	71m3	3 101m3	3 030m3	pas de nouvelle remise	
	10 946m3			8 225m3	7 242m3	4 449m3	4 212m3
9 dossiers d'Ecrêtement au 01/12/2015							

2.5/ Décision modificative n°2 au budget annexe assainissement.

Il est proposé afin de permettre la prise en charge de factures d'annulations ou de remboursements l'attribution d'un crédit complémentaire de 1 500 € au compte 658 (charges diverses de gestion courante) couvert par un retrait équivalent au compte 022 (dépenses imprévues). Le conseil communautaire unanime approuve cette DM2 au budget annexe de la régie assainissement.

3/ INSPIRA.

- Vincent Daon présente les différents dossiers en cours sur Inspira à partir d'un petit film et d'un diaporama joint au présent compte-rendu. Ce document évoque notamment les points suivants :

- Objectifs de la ZIP : accueil de nouvelles activités économiques ; intermodalité ; dimension environnementale.
- Présentation des acteurs du développement de la ZIP.
- Maitrise publique de l'aménagement avec une concession de 22 ans confiée à la SPL Isère Aménagement.
- Instauration d'un pacte financier CCPR - département de l'Isère - région Rhône-Alpes sur 22 ans répartissant en 3 parts égales dépenses et recettes d'Inspira.
- Bilan financier : 85 M € HT de participation du syndicat mixte pouvant être réduits par une participation de la CNR et hors grands travaux ferroviaires ; ainsi que 30 M € de fonctionnement du syndicat mixte pour la période 2015 à 2036.
- Création de l'association Inspira Entreprises, renforcement de la mise en réseau.
- Etude sur l'évolution de l'offre multimodale et plan de déplacements interentreprises.
- Présentation des premières esquisses du plan d'aménagement dirigé par le professeur Joan Busquets.

- Plusieurs observations sont faites à l'issue de cette présentation dont la qualité est soulignée par de nombreux élus :

▪ Patrick Bédiait interroge sur les modalités de participation des associations de protection de l'environnement ou des riverains au développement de la ZIP. André Mondange relève qu'il est essentiel que la société civile puisse collaborer à l'aménagement de cet espace.

Francis Charvet rappelle les rencontres déjà organisées à ce jour ; cette concertation est intégrée dans l'action régulière du syndicat mixte.

▪ Gérard Perrotin met en avant les avancées enregistrées dans la réduction des risques à la source de plusieurs entreprises ce qui permettra une révision à la baisse des contraintes du PPRT. En réponse à sa question sur la desserte de la ZIP en très haut débit, Francis Charvet précise qu'elle figure au rang des territoires prioritaires. Gérard Perrotin relève également l'importance de la formation et des relations avec les pôles universitaires ; Francis Charvet précise que de jeunes universitaires interviennent sur le site.

▪ Philippe Genty note que de nombreux éléments d'Inspira sont identifiés dans l'étude de territoire : parcours résidentiel, déplacement des salariés, formation, vision de la CCPR par l'extérieur. Il rappelle également l'intérêt des échanges avec le pôle métropolitain.

En conclusion de ces interventions, Francis Charvet précise que des points plus fréquents sur Inspira pourront être faits en conseil communautaire.

4/ Subventions.

Robert Duranton présente les demandes de subventions à l'ordre du jour de cette séance.

* La CCPR attribue des aides aux établissements d'enseignement public du second degré du pays roussillonnais depuis plusieurs années.

Une aide financière affectée aux voyages scolaires des élèves des 3 collèges publics de la CCPR et du lycée de l'Edit est ainsi versée sur les bases suivantes : 12 € / enfant / voyage en France ; 15 € / enfant / voyage à l'étranger. Il est proposé d'affecter une enveloppe de 10 000 € à cette ligne budgétaire.

- Il est également proposé au conseil communautaire le vote des subventions suivantes avec un montant identique aux années précédentes :

- Association sportive lycée Roussillon : 1 250 €
- Association sportive collège Roussillon : 1 250 €
- Association sportive collège Saint Maurice : 1 250 €
- Association sportive collège Salaise : 1 250 €
- Foyer collège Roussillon : 850 €
- Foyer collège Saint Maurice : 850 €
- Foyer collège Salaise : 850 €
- Foyer lycée de l'Edit : 850 €
- Foyer SEGPA (Section d'enseignement professionnel adapté) : 260 €

*** Vélo-club Rhodanien.**

Le VCR a organisé le 11 novembre dernier le championnat départemental de cyclo-cross sur la commune de Saint Alban du Rhône. Du fait des incertitudes sur le montant de l'aide départementale, le conseil communautaire, dans sa réunion du 21 octobre dernier, avait émis un avis favorable de principe pour attribuer une aide communautaire d'un montant de 400 €. Au vu du bilan financier de cette manifestation et des aides obtenues par le VCR, le Bureau propose au conseil communautaire le vote d'une subvention de 400 €.

*** Parcours éducatif artistique et culturel.**

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 11 février 2015, a examiné la demande de subvention de 27 300 € présentée par l'EPCC Travail et Culture au titre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Un 1^{er} acompte de 15 000 € avait été voté et il avait été décidé de se prononcer sur le vote du solde de la subvention au vu des bilans de ce programme. Le Bureau propose au conseil communautaire le vote du solde de la subvention soit 12 300 €.

*** Trait d'Union.**

L'association Trait d'Union a pour objet le maintien des liens entre les enfants et les parents. Elle a en charge la gestion de 2 services : le service « espaces rencontres » qui permet l'exercice dans un lieu « neutre » du droit de visite d'un parent avec son enfant ; un service de médiation familiale. Le siège principal de l'association se trouve à Vienne avec une antenne sur le Péage de Roussillon. L'association, confrontée à des difficultés de fonctionnement, s'est rapprochée de l'association Œuvre de Saint Joseph avec l'objectif d'arriver à une fusion des 2 associations courant 2016. Dans sa séance du 21 octobre dernier, le conseil communautaire a voté un acompte sur subvention de 15 000 €.

Le Bureau relève les distorsions de financement entre les participations des différents EPCI au budget de l'association. La participation CCPR est ainsi supérieure à celle de ViennAgglo pour une activité bien moindre. Pour 2015, le Bureau propose de conserver le montant de la subvention 2014 (31 921 €) ce qui implique le vote d'un solde de subvention de 16 921 €, tout en indiquant que cette aide est appelée à baisser dans les prochaines années afin d'avoir des financements plus justes entre les différents EPCI.

- Patrick Bédiat expose que Trait d'Union est une association très utile et qu'il est inquiet sur les perspectives d'une baisse d'une aide financière de la CCPR ; il faut faire prendre conscience aux autres EPCI de l'importance d'une majoration de leur aide financière.

- Marie-Thérèse Lambert note que des enfants viennent d'autres territoires que de l'Isère et qu'il est possible de les solliciter financièrement.

- Francis Charvet rappelle les contraintes financières de la CCPR, évoque les aides possibles de la CAF, et propose de travailler avec Trait d'Union sur la base d'une convention pluriannuelle.

* Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification Bâtiment et travaux publics (GEIQ BTP) Isère Drôme Ardèche a son siège espace Marcel Noyer à Saint Maurice l'Exil avec des agences à Grenoble et Valence. Le GEIQ mène à bien divers projets : promotion des métiers du bâtiment et des travaux publics ; opérations de recrutement en partenariat avec les entreprises locales. Le GEIQ BTP met à disposition et assure la formation de personnel en alternance. Il dispose d'une équipe de 7 personnes sur 3 départements. En 2014, 184 personnes sont entrées au GEIQ ; 141 000 heures de mise à disposition des entreprises et 31 000 heures de formation ont été enregistrées. Le taux de sortie positive est de 70 %. 10 entreprises du BTP de la CCPR sont adhérentes au GEIQ BTP ; pour ces entreprises 13 salariés du pays roussillonnais ont été recrutés sur 2014-2015. Le Bureau propose au conseil communautaire d'apporter une réponse favorable à la demande de subvention de 5 000 €.

* Association des jeunes sapeurs-pompiers du Péage de Roussillon.
Le Bureau propose au conseil communautaire de renouveler pour 2015 la subvention de 5 500 € aux JSP du CIS du Péage de Roussillon.

* Ecout'Agri 38.

L'association Ecout'Agri 38 apporte son aide à l'accompagnement d'agriculteurs en difficulté. Elle est intervenue sur 4 situations dans le pays roussillonnais. Le Bureau propose au conseil communautaire le vote d'une subvention de 500 €.

- Jean-Louis Guerry précise que l'accompagnement de l'association est d'ordre moral et psychologique.

- Patrick Bédiat relève le montant modeste de la subvention ; il rappelle le gros travail de ce type d'association notamment sur la prévention des suicides, le taux de suicide étant élevé chez les agriculteurs.

Le conseil communautaire unanime approuve le vote de ces subventions ainsi que la convention de partenariat avec Trait d'Union.

5/ Aire de lavage des pulvérisateurs : convention avec l'association « Aire de la Tour ».

- Jean-Louis Guerry expose que, par délibération du 12 mars 2014, le conseil communautaire a décidé de confier la gestion et l'entretien de l'aire de lavage et remplissage de pulvérisateurs agricoles située sur la commune d'Anjou à l'association « L'aire de la Tour ». Il avait également été décidé que la part de la dépense d'investissement portant création de cette aire, non couverte par les subventions liées à cette opération, soit partagée entre la CCPR et les agriculteurs qui utiliseront l'équipement. Au vu du budget prévisionnel, la participation annuelle de chaque exploitant avait été fixée à 325 € à verser pendant 5 ans.

- Le bilan financier de l'opération fait ressortir un montant de dépenses de 177 931,69 € TTC financé par une subvention Agence de l'Eau de 109 783,75 €, des remboursements du FCTVA de 28 156,30 € et un autofinancement CCPR de 39 991,64 €. Au vu de ce réalisé, le Bureau propose au conseil communautaire de fixer la participation des agriculteurs à un montant de 20 000 € réglable en 5 annuités de 4 000 €.

- Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la signature avec l'association l'Aire de la Tour d'une convention de financement par laquelle l'association accepte de procéder au versement des sommes indiquées. Le conseil communautaire sera par ailleurs appelé à se prononcer dans un second temps sur les modalités de transfert de propriété de cet équipement à l'association l'aire de la Tour, étant précisé que ces terrains mis à la disposition de la CCPR sont la propriété des communes qui étaient membres du syndicat de la Louvatière qui avait en charge la gestion de la déchetterie d'Anjou.

- Sur une question de Frédéric Lemay, Jean-Louis Guerry précise que l'association compte une vingtaine d'adhérents.

Le conseil communautaire unanime approuve la signature de la convention avec l'association « Aire de la Tour ».

6/ Commerce : vitrophanie.

- Roberte Di Bin expose que plusieurs opérations ont été initiées par la communauté de communes en direction du commerce de proximité. L'étude de redynamisation commerciale avait identifié l'intérêt d'engager des actions de vitrophanie. La vitrophanie consiste en l'espèce à habiller des vitrines commerciales vides par un adhésif représentant un trompe l'œil d'activité commerciale ou un patrimoine. Il était envisagé la réalisation d'une dizaine de vitrophanies pour un budget global de 12 000 €. 5 propriétaires sont prêts à s'engager sur des conventions de partenariat précisant les conditions de mise en place de cette opération :

- * Engagement de conserver la vitrophanie jusqu'à la reprise de l'activité commerciale ou à défaut pendant 4 ans.

- * Financement : CCPR 95 % ; propriétaire 5 %.

- Sur question d'Isabelle Dugua, Roberte Di Bin précise que les commerces concernés se situent principalement sur les communes du Péage de Roussillon et de Saint Clair du Rhône.

- Jacqueline Lamy rappelle l'action de prospection des élus auprès des propriétaires de commerces vacants pour les engager dans ce dispositif.

- Patrick Bédiat comprend l'objectif de redonner de l'esthétique à certaines rues ainsi que cela se pratique fréquemment en Angleterre. Il relève le faible montant restant à la charge des propriétaires ; il faudra travailler aussi sur l'engagement des propriétaires à promouvoir leurs locaux afin qu'ils puissent rapidement rouvrir comme commerces. Patrick Bédiat envisage la possibilité d'une participation financière des communes afin de pouvoir traiter un nombre de demandes supérieur à celui envisagé.

Roberte Di Bin précise qu'il n'a déjà pas été facile de faire accepter une participation de 5 % des propriétaires. L'action de la CCPR s'inscrit dans l'étude de redynamisation commerciale qui ne prévoyait qu'une dizaine de vitrophanie. L'objectif n'est pas de mettre de la vitrophanie sur tous les commerces vides mais d'enclencher une dynamique. Il est également envisageable de retenir comme vitrophanie l'image d'un commerce qui manque dans le secteur afin d'encourager des initiatives.

- En réponse à une question de Patrick Bédiat sur le travail avec les associations de commerçants, Roberte Di Bin rappelle la prise de fonction de la nouvelle animatrice de Commerce et Savoir Faire qui permettra de renforcer ce dispositif.

- Le conseil communautaire unanime approuve le dispositif proposé de vitrophanie et la convention qui l'accompagne.

7/ Camping : projet de rénovation.

Francis Charvet expose que le camping des nations situé le long de la RN7 à Clonas sur Varèze a un projet de rénovation d'un montant de 101 562 € portant sur la réfection de blocs sanitaires, de bornes électriques, d'accès. Cette opération peut s'inscrire dans l'action 20 du CDDRA Rhône-Plurriel : « faire des hébergements touristiques du territoire des étapes incontournables de l'itinérance » et ouvrir droit à ce titre à une aide de 30 % du Conseil Régional. L'attribution de cette subvention est conditionnée au vote d'une subvention de la commune ou de l'EPCI. Le Bureau propose au conseil communautaire l'attribution d'une subvention de la communauté de communes du pays roussillonnais d'un montant de 10 % de l'aide régionale plafonné à 3 000 €.

- Jean-Pierre Gabet relève que ces participations sont à la limite des aides publiques pouvant être apportées à des structures privées.

Le conseil communautaire unanime approuve l'attribution de l'aide proposée au camping des nations (10 % de la subvention régionale plafonnée à 3 000 €).

8/ Projet d'action culturelle : demande de subvention.

Isabelle Dugua expose que, dans sa séance du 25 novembre dernier, le conseil communautaire a présenté 2 demandes de subventions à la Région Rhône-Alpes (6 000 €) et au département de l'Isère (7 000 €) pour l'œuvre de fiction réalisée par Isabelle Simler. Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur une 3^{ème} demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 5 000 €.

Elle rappelle le vernissage de l'exposition qui s'est tenue à la médiathèque ; un travail sera conduit avec les élèves des écoles de plusieurs communes de la CCPR qui ont souhaité s'intégrer dans cette action.

Sur question de Patrick Bédiat, elle précise que le budget global d'opération s'élève à 23 000 €.

Le conseil communautaire unanime approuve le dépôt d'une demande de subvention de 5 000 € auprès de la DRAC.

9/ Décisions prises par délégation.

Par délibération du 7 mai 2014, le conseil communautaire a donné diverses délégations au Président conformément aux articles L2122-23 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales. Francis Charvet rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

Avenant n°4 - AO-2012-04 Marché d'assurances - Lot 1 Dommages aux biens (BTA Insurance Company) - garantir l'exposition d'œuvres d'art de Maurice Der Markarian sur le thème « portrait de Famille » pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2015 - forfait de 212,40 € TTC - Incidence financière de 1,39%.

Avenant n°5 - AO-2012-04 Marché d'assurances - Lot 1 Dommages aux biens (BTA Insurance Company) - augmentation de la prime d'assurances 2016 au regard des sinistres déclarés et ajustement de la superficie des bâtiments déclarés au regard de la prise de compétence assainissement - nouveau taux de 1,62 € HT / m² - Incidence financière de 19,39%.

Avenant n°1 - AO-2012-04 Marché d'assurances - Lot 3 responsabilité civile (PNAS) - augmentation de la prime d'assurances 2016 au regard des sinistres déclarés - nouveau taux de 0,355 % prime provisionnelle de 11 263,35 € TTC - Incidence financière de 14,5 %.

Avenant n°1 - MAPA-2015-06 Analyse des produits de l'épuration du territoire de la CCPR - Lot 1 Analyse des eaux résiduaires urbaines des 3 stations d'épuration (CARSO) - Prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires - sans incidence financière.

Attribution MAPA-2015-15 Fourniture de pièces pour la régie assainissement du pays roussillonnais - Relance suite à un marché infructueux - SAMSE - montant maximum de 40 000 € HT par an.

Attribution MAPA-2015-07 Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'aménagement de la voirie de la rue Lavoisier - Péage de Roussillon - Groupement IRH / SOTREC - taux de 3,50 % - montant provisoire de 29 340 € HT / 35 208 € TTC.

Annule et remplace l'arrêté 2015-49 erreur de montant - Attribution MAPA-2015-07 Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'aménagement de la voirie de la rue Lavoisier - Péage de Roussillon - Groupement IRH / SOTREC - taux de 3,60 % voirie et 3,438 % assainissement - montant provisoire de 29 400 € HT / 35 208 € TTC.

Attribution AO-2015-02 Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés, 19 communes - SITA - montant annuel de 1 120 663,83 € HT / 1 232 730,22 € TTC.

En conclusion de cette séance, Francis Charvet relève que le pays roussillonnais est un territoire qui avance, qui n'est pas frileux, qui a beaucoup de projets. Il présente ses meilleurs vœux aux élus et au personnel communautaire.

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du conseil communautaire.

Le Président,
F. CHARVET